

Protocole d'intervention – Allergies et maladies



Apprendre est un art

École Buissonnière

215, avenue de l'Épée

Outremont (Qc) H2V 3T3

Tél : 514.272.4739 **Télé :** 514.907.5094

site : www.ecolebuissonniere.ca

Introduction

Ce protocole d'intervention a été conçu principalement pour assurer une protection maximale auprès des enfants présentant des symptômes de maladie ou un risque de choc anaphylactique dû à une allergie sévère.

La procédure d'intervention qui a été établie nous permettra d'obtenir une concertation entre l'école, le comité et les parents sur la façon d'agir en cas de choc anaphylactique ou d'urgence.

Le comité, les parents et le personnel scolaire pourront ainsi collaborer pour créer un environnement sécuritaire à ces élèves.

Il est à noter que de plus amples informations sont accessibles dans le *Guide des parents* déposé à l'attention des parents sur le site internet au www.ecolebuissonniere.ca

CONSIGNES GÉNÉRALES

Nous demandons aux parents et élèves de ne pas apporter de nourriture contenant des noix ou traces de celles-ci.

Aliments interdits : arachides, noix, graines de sésame, noix, etc ...

Veillez noter que les produits les plus susceptibles de contenir des noix sont les chocolats, muffins, barres tendres, bagel enrobé de graines de sésame, biscuits et produits achetés en vrac.

OBLIGATIONS DES PARENTS

FICHES SANTÉ

Au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'enfant, les parents des enfants présentant des symptômes d'allergies ou de maladie sont invités à remplir des fiches signalétiques.

Informations requises

- Nom de l'enfant
- Photo de l'enfant
- Allergies
- Degré de sévérité
- Procédure à suivre
- Nom d'un parent
- Numéro de téléphone en cas d'urgences

Le parent qui s'opposerait à la diffusion de cette fiche signalétique doit en aviser la direction par écrit.

MÉDICAMENTS

- Médicaments requis, bien **identifiés**, valides pour l'année, remis dès le **premier jour d'école** : pompes, injection d'adrénaline (Épipen) etc ... Ces médicaments doivent se trouver dans la pharmacie de la classe.
- Vérification de la **date de péremption** du médicament.
- Avis écrit à la direction et au titulaire, pour la prise de médicament occasionnelle lorsqu'un enfant est malade. (Ex. : Tylenol, Advil..) Consignes particulières de conservation. Ces médicaments, identifiés au nom de l'enfant, doivent se trouver à la réception.

MALADIES CONTAGIEUSES

Un enfant trop malade ou fiévreux doit être gardé à la maison.

OBLIGATIONS DE L'ÉQUIPE ÉCOLE

- Une liste des noms des élèves avec les symptômes est distribuée aux enseignants lors des journées pédagogiques en début d'année scolaire ;
- À chaque début d'année, le personnel de l'école reçoit une formation sur l'utilisation de l'Épipen ;
- Les enseignants vérifient si chaque enfant de sa classe, présentant des symptômes d'allergies ou de maladie, a fourni son (ses) médicament (s) et que celui-ci (ceux-ci) est (sont) bien identifié (s) ;
- Les enseignants doivent s'assurer que tous les médicaments identifiés sont dans la classe ;
- Au maximum, deux rappels seront faits aux parents verbalement ou par le biais de l'agenda ;
- Les enseignants doivent donner à la direction le nom des enfants n'ayant toujours pas leur médicament après deux rappels ;
- La direction contactera tout parent n'ayant pas fourni le médicament ou ayant donné un médicament périmé ;
- Tout le personnel doit respecter les procédures et les communications transmises par les parents ;
- Une trousse d'urgence est placée à la réception et à la salle Jacqueline Pinel-Tremblay (Épipen, Benadryl)
- Une trousse de premiers soins est placée à la réception et à la salle Jacqueline Pinel-Tremblay ;
- Une copie des fiches santé A et B est distribuée à la réception ainsi qu'au comité responsable de la création des posters et des planches miniatures.

ACCIDENTS

En cas d'accident, un membre du personnel de l'école évaluera la situation et appellera une ambulance au besoin, tout en veillant à ce que les parents soient prévenus dans les plus brefs délais. Lorsqu'un départ à l'hôpital est requis, les fiches santé seront remises aux ambulanciers ou au personnel qui accompagnera l'enfant à l'hôpital.

MALADIES CONTAGIEUSES

Les parents d'un enfant manifestant des symptômes de maladie l'amenant à ne pas pouvoir être fonctionnel en classe, seront contactés dans les plus brefs délais.